



AR PREFECTURE

016-200054047-20170316-2017\_03\_16\_01-DE  
16/03/2017

Considérant les comptes de gestion de dissolution des budgets de la commune de Saint-Germain de Confolens :

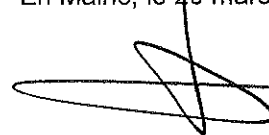
- 24500 budget général
- 29100 budget assainissement

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer afin d'approuver les comptes de gestion de dissolution mentionnés ci-dessus,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- APPROUVE les comptes de gestion de dissolution des budgets de la commune de Confolens et de la commune de Saint-Germain de CONFOLENS dressés par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- AUTORISE le Maire de la commune de Confolens à signer les comptes de gestion de dissolution :
  - 25000 budget général
  - 25200 budget caisse des écoles
  - 25400 budget assainissement
  - 30100 budget lotissement la Grange Boireau
  - 31600 budget lotissement la Loge de la Vigne
  - 24600 budget général
  - 25100 budget assainissement

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 20 mars 2017



Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

